

**Programme de Rénovation Urbaine des Clairs-Soleils -  
Participation des habitants - Avenants à la convention triennale avec les  
associations Maison des Jeunes et de la Culture Clairs-Soleils  
et «d'Ici et D'ailleurs» - Versement de subventions**

*M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur* : Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier Clairs-Soleils, la Ville de Besançon prévoit un accompagnement des habitants sur les transformations du quartier et l'appropriation du projet.

Le Conseil Municipal a adopté le 22 juin 2006 les conventions triennales fixant les conditions pour lesquelles les associations Maison des Jeunes et de la Culture Clairs-Soleils et d'Ici et d'Ailleurs animent et réalisent des actions du plan de communication et de participation du PRU de Clairs-Soleils.

Durant cette même séance ont également été adoptés les avenants programmatifs annuels présentant les actions engagées en 2006 et définissant les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon participe au financement du programme d'actions des deux associations.

Il convient aujourd'hui d'adopter un avenant programmatif des actions pour l'année 2007 avec chacune des deux associations concernées.

**1) Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils**

La MJC de Clairs-Soleils est mandatée par la Ville de Besançon pour mettre en œuvre et animer des actions d'accompagnement du processus de transformation du quartier à destination des habitants.

Pour réaliser ses objectifs, elle anime un atelier urbain qui réunit régulièrement les partenaires de terrain pour partager l'information et construire des actions en concertation avec les habitants du quartier, les partenaires étant des relais des publics rencontrés dans leurs missions.

Ainsi, la MJC Clairs-Soleils finance et coordonne deux projets mémoires :

- constitution d'un album photographique sur le quartier depuis sa construction, avec travail d'écriture et valorisation artistique ;

- prise de vue et de son d'entretiens avec les habitants.

Par ailleurs, elle organise et encadre des animations mises en place lors d'événements marquants tel que les déconstructions, les inaugurations, etc.

Elle s'inscrit également dans un travail pédagogique de sensibilisation aux questions relatives au renouvellement urbain en direction d'un public scolaire, avec intervention des acteurs des projets.

Le coût prévisionnel des actions sur l'année 2007 est estimé à 25 850 €.

La Ville est appelée à verser à la MJC Clairs-Soleils une subvention de 22 850 € ; en contrepartie la Ville percevra des subventions de l'ANRU et de Grand Besançon Habitat, estimées à 5 375 € chacune.

**2) Association «d'Ici et d'Ailleurs»**

Le projet de l'association d'Ici et d'Ailleurs repose sur le développement de projets artistiques autour de la notion de rénovation urbaine.

Cette association établit chaque année un programme d'actions culturelles faisant intervenir des artistes de tous horizons dans le but d'apporter aux habitants une vision positive et plus humaine des transformations urbaines du quartier.

Le programme d'actions 2007 se décline ainsi :

a) Paroles de femmes - femmes de quartier : exposition itinérante dans laquelle la vie du quartier est déclinée sous plusieurs thèmes, son passé, son présent et sa vie quotidienne.

b) Projet danse : les témoins : une chorégraphe monte un spectacle de danse en dirigeant son travail sur les transformations du quartier et sur les différents sentiments qu'ont éprouvé les enfants face à tous ces changements.

c) Concours de dessins et de poésies : amener les enfants, les adolescents et les adultes à raconter leur quartier par le prisme du souvenir, de la vie quotidienne et de la projection dans l'avenir.

Un autre projet est en cours de réflexion avec l'ensemble des partenaires du quartier.

Le coût prévisionnel des actions sur l'année 2007 est estimé à 27 750 €.

La Ville est appelée à verser à l'association d'Ici et d'Ailleurs une subvention de 18 750 € ; en contrepartie la Ville percevra des subventions de l'ANRU et de Grand Besançon Habitat, estimées à 3 229 € chacune.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :

- signer les avenants programmatifs annuels 2007 avec les associations Maison des Jeunes et de la Culture Clairs-Soleils et d'Ici et d'Ailleurs

- verser les subventions suivantes :

. 22 850 € à l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon Clairs-Soleils

. 18 750 € à l'association d'Ici et d'Ailleurs.

La dépense globale de 41 600 € sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2007 au chapitre 65.824.6574.3606 CS 30100

- solliciter les subventions correspondantes auprès de l'ANRU et de Grand Besançon Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme MENETRIER n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.*